



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 12 janvier 2023**

Le douze janvier deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 5 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13 - Votants : 15

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, Mr Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU) , Mr Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMERÉ) et Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

**2023-12-01-001 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR - ÉTUDES POUR LE PÔLE SANTÉ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre du projet de construction d'un pôle santé, la commune souhaite répondre à l'appel à projets « dotation d'équipement des territoires ruraux » DETR, pour la phase 1 « études » pour l'année 2023.

Le montant du projet est estimé à 728 434,91 €, se décomposant en deux phases :

- Phase 1 – étude : 83 735,91 €
- Phase 2 – travaux : 644 699 €

Il est proposé au conseil municipal, de demander une subvention DETR pour les études du pôle santé pour l'année 2023.

Le coût estimatif de la phase 1 est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel des dépenses de la Commune en € HT
Diagnostic urbain et technique par le CAUE	300,00 €
Audit énergétique	5 021,00 €
Relevé topographique et relevé des bâtiments	6 392,00 €
Programme	14 000,00 €
Études (9% d'honoraire par rapport au coût des travaux)	58 022,91 €
<b>Total</b>	<b>83 735,91 €</b>



Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
État	DETR	64 478,23 €	77%
Région		2 510,50 €	3%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		16 747,18 €	20%
<b>Total HT</b>		<b>83 735,91 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation de la phase 1 du Pôle santé estimé à 83 735,91 € HT,
- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Linda GABORIAU

Le Maire  
Benoît COUTEAU